



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME-
LINIÈRE**

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Côme-Linière
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière tiendra une séance extraordinaire le 16 décembre 2024 à 18h30, à la salle Optimiste sise au 1517, 19^e Rue pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026 et 2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026 et 2027.

Donné à St-Côme-Linière, ce 6 décembre 2024

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidante à St-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie le sixième jour du mois de décembre 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse populaire Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de décembre 2024

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-très.